



Les participants à la réception des travaux à Faucon le 17 mars 2011

Signature d'une convention

Signature d'une convention d'échange de données cartographiques entre ERDF Vaucluse et le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région d'Avignon

Aujourd'hui, la nécessité d'avoir une connaissance rapide et précise de données géo localisées amène ERDF à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales du Vaucluse.

Une démarche de partenariat

- Cette convention a pour objet de mettre à disposition des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages électriques objet de la concession de distribution publique.

Toutefois, les démarches réglementaires continuent à s'appliquer

- les Demandes de Renseignement (DR),
- les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Une démarche menée sur l'ensemble du Vaucluse

Ce partenariat est une démarche innovante sur la région PACA et d'autres conventions de ce type sont signées ou en cours de négociation sur le territoire du Vaucluse.



Pierre Molland, Président du SIER d'Avignon, et Alain Dhorne signent la Convention le 8 mars 2011 à Chateauneuf de Gadagne

En bref

La COPAVO et ERDF ont choisi de s'associer

Le panorama s'est éclairci dans le village de Faucon avec la disparition des poteaux et des câbles électriques. En effet, la COPAVO (Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux) a décidé d'effacer du réseau aérien Basse Tension à la faveur d'une mise en souterrain.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre d'un programme de travaux d'enfouissement des réseaux électriques (article 8 du cahier des charges de concession de distribution de l'électricité), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la COPAVO.

Grâce à un cofinancement des deux parties, le réseau électrique basse tension a été enfoui avec reprise des branchements individuels. Cet ensemble contribue à l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité et à l'embellissement des rues de la commune.

VOS CONTACTS DANS LE VAUCLUSE

Accueil service des collectivités locales
Tél. : 04 90 13 28 10 - Fax : 04 90 13 29 10
erdf-colloc-84@erdfdistribution.fr
1630 avenue de la croix rouge
84046 Avignon cedex

Alain DHORNE
04 90 13 25 13
Alain.dhorne@erdf-grdf.fr

Marie-Luce CONIL
04 90 13 29 33
Marie-luce.conil@erdf-grdf.fr

Josette DI-MAIO
04 90 13 26 16
Josette.di-maio-venturelli@erdf-grdf.fr

Christophe ENJOLRAS
04 90 13 27 20
Christophe.enjolras@erdf-grdf.fr

ERDF & vous | La lettre à destination des collectivités locales et des autorités concédantes | Numéro 5 | Édition Vaucluse | avril 2011 | Directeurs de la publication | Philippe Delbarre | Directeur de la rédaction | Alain Dhorne | Comité de rédaction | Valérie Brollo, Marie Luce Conil, Josette Di Maio, Christophe Enjolras | Conception Impression | BHB Communication | ERDF&VOUS est édité par Électricité Réseau Distribution France | Direction des ressources humaines et de la communication | Tour Winterthur | 92085 Paris La Défense Cedex | www.erdfdistribution.fr



La lettre à destination des collectivités locales et des autorités concédantes

LOI NOME

Entretien avec Philippe Marcucci - Vice Président Grand Avignon

Enquête satisfaction collectivités locales



Avignon - Le Palais des Papes



Et l'électricité vient à vous

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Zoom sur

Taxes locales : en quoi consiste la réforme ?

Promulguée en décembre dernier, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) prévoit, dans son article 23, une réforme des Taxes Locales sur l'Électricité (TLE).

En 2009, ces taxes locales ont permis de collecter plus de 1,5 milliards d'euros, dont un tiers reversé aux départements et deux tiers aux communes, groupements de communes ou syndicats.

Vieille de plus de 80 ans, la législation française sur les TLE n'était plus conforme au droit européen. En effet, la directive du 27 octobre 2003 sur la taxation des produits énergétiques impose, entre autres, que ces taxes soient assises sur la quantité d'électricité consommée (et non pas proportionnelles au montant de la facture, comme l'étaient les TLE).

Les principaux changements

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi NOME, les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) se sont donc substituées aux TLE. Désormais, les collectivités ont, dans une certaine limite, la possibilité de fixer leur taux.



Crédit photo : MEDIABOX



Crédit photo : MEDIABOX

D'autre part, les fournisseurs, qui jusqu'à présent ne jouaient qu'un rôle de collecteurs pour le compte des collectivités, sont aujourd'hui les redevables de ces taxes.

Toutefois, à peine entrée en vigueur, la nouvelle loi est déjà sur la sellette. La Commission européenne lui reproche de maintenir une différenciation des montants de ces taxes au niveau local, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de la directive. Une procédure est donc en cours contre la France pour non adaptation de son système de taxation de l'électricité. Affaire à suivre...

A savoir : le coût du raccordement change pour les producteurs d'électricité

Jusqu'au 9 décembre 2010, date de la promulgation de la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), les producteurs d'électricité ne réglait pas l'intégralité des coûts pour raccorder leurs installations au réseau de distribution. Seul 60 % de ces frais était à leur charge. La nouvelle loi a signé la fin de cette réfaction. Désormais, les producteurs d'électricité doivent supporter l'intégralité des coûts de raccordement, comme cela était le cas avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, du barème de facturation des opérations de raccordement.

À l'écoute des collectivités locales, ERDF mène l'enquête

Chaque année, ERDF mène une enquête auprès des collectivités locales et des autorités concédantes afin de mesurer leur satisfaction sur les activités de l'entreprise et leur perception de la relation avec leurs interlocuteurs et de mieux cerner leurs attentes. Pour 2010, 73 % des 18 700 communes contactées ont répondu à cette enquête.

Parmi les centres d'intérêt majeurs abordés avec les élus

enquêtés, la compétence et la disponibilité des Interlocuteurs Privilégiés, qui traduisent la relation de proximité, obtiennent un indice de 8,5/10 ; l'efficacité lors des interventions d'urgence, la qualité de desserte et la coordination des travaux représentent 7,9/10 ; la réalisation technique et la gestion des demandes de raccordements atteignent respectivement 7,9/10 et 7/10. Avec un taux de satisfaction

globale de 7,8/10, indice stable depuis 3 ans, les élus reconnaissent les compétences techniques d'ERDF, son efficacité dans ses missions de service public et la qualité de relation avec les interlocuteurs de l'entreprise. Toutefois, leurs attentes sont fortes dans les domaines de la continuité de fourniture et des délais de raccordement. C'est, entre autres, sur ces deux derniers points qu'ERDF a bâti un plan d'actions des réseaux

d'électricité et l'amélioration des procédures de raccordements.

CHIFFRES VAUCLUSE
Satisfaction globale de 7,9/10 ; La relation de proximité 8,7/10 ; La qualité de desserte et la coordination des travaux représentent respectivement 8,5/10 et 7,8/10 ; La réalisation technique et la gestion des demandes de raccordements atteignent respectivement 7,8/10 et 7,6/10

Entretien



Philippe Marcucci, conseiller municipal d'Avignon

délégué aux travaux et vice-président du Grand Avignon

de CO2 notamment) et énergétiques (surutilisation des véhicules : il y a souvent une seule personne à bord, ce qui impose de déplacer une tonne de ferraille pour transporter un individu de 80 kilos !) »
Pourquoi le tramway ? Les bus ne suffisent-ils pas ? « L'expérience démontre que partout où le tram a été installé, il y a eu modification du mode de fonctionnement des usagers, » constate notre interlocuteur, « dans la mesure où ce mode de transport va plus vite que la voiture et où on n'a pas à attendre une rame longtemps : ici, ce sera toutes les 5 minutes. En outre, des parkings de dissuasion, gratuits, vont être construits, l'un au pont de Rognonas et l'autre route de Marseille, entre la MSA et la piscine. Quant aux bus, loin d'être abandonnés même partiellement, ceux qui assurent actuellement les dessertes sur les futures lignes de tramway

seront redistribués, pour irriguer mieux encore la communauté de communes.

« Le tramway à Avignon : une solution aux problèmes environnementaux et énergétiques »

Ici, et ce sera une première en France, nous allons mettre en place des trams de petite taille (rames moins larges et plus courtes), particulièrement adaptés aux spécificités de la ville ».

Alors, quand sera-t-il opérationnel ?

« Tout devrait aller très vite : la commission des marchés a été nommée à la mi-avril, la recherche d'une structure apte à assister la ville en tant que maître d'ouvrage est en cours ; les travaux devraient commencer avant fin 2013, et l'ensemble achevé en principe fin 2016 », précise Philippe Marcucci.

Le tramway, donc, va sensiblement modifier non seulement nos comportements, mais générer aussi quelques économies de temps et d'argent pour ses usagers ; et contribuer à sa façon à la protection de notre environnement, un domaine dont l'importance n'échappe pas à M. Marcucci :

« C'est un sujet auquel nous sommes sensibles : Avignon est ville lauréate de « Agir pour l'environnement », et se soumet de ce fait à une démarche vertueuse, en déclinant une charte de l'environnement dans différents secteurs ; l'eau de la piscine Stuart Mill, par exemple, est chauffée avec l'énergie solaire ».

Le tramway, qui avait il y a peu encore une image passéiste, a ainsi trouvé aujourd'hui une image futuriste : clin d'œil de l'histoire, aiguillée par nos modernes soucis -liés- d'environnement et d'économies d'énergie !